



Dossier de l'OHI n°S1/0196 & S1/3097

LETTRE CIRCULAIRE 38/2019
1^{er} août 2019

NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI -
ILES SALOMON

Référence : Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Secrétariat de l'OHI a été informé par le Département (Ministère) des Relations Extérieures et de la Coopération du Gouvernement de Monaco que le Gouvernement des îles Salomon avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale le 15 juillet 2019. Le Secrétariat de l'OHI a donc le plaisir d'annoncer que les îles Salomon sont devenues le 91^{ème} Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale à compter de cette date.
2. Le Gouvernement de la Principauté de Monaco informe à présent, séparément et par la voie diplomatique habituelle, les Etats parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'article XX, la Convention est entrée en vigueur pour les îles Salomon, le 15 juillet 2019.
3. Le Secrétariat de l'OHI se réjouit d'accueillir les îles Salomon au sein de l'OHI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Dr Mathias JONAS
Secrétaire général